

mazars

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Deloitte.

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Exclusive Networks SA

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 6 juin 2024 – 15^{ème} résolution

Exclusive Networks SA

20, quai du Point du Jour, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
RCS Nanterre 839 082 450

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 6 juin 2024 – 15^{ème} résolution

À l'Assemblée générale de la société Exclusive Networks SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel ou de certaines catégories d'entre eux que le Conseil d'administration déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne pourront excéder un nombre d'actions représentant 2,5% du capital social de la Société à la date de la présente Assemblée générale (soit 2 291 757 actions de 0,08 euro de valeur nominale), étant précisé que, sous conditions de performance fixées par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations dans le cadre de la politique de rémunération approuvée par les actionnaires en application de l'article L.22-10-8 II du code de commerce, les attributions gratuites d'actions au profit des dirigeants mandataires sociaux de la Société réalisées en vertu de cette autorisation ne pourront pas excéder 11,14% du plafond global précité, lequel s'imputera sur ce même plafond de 2,5% du capital social de la Société.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée générale, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris La Défense, le 14 mai 2024

Les commissaires aux comptes

Mazars

Deloitte & Associés

DocuSigned by:
Marc Biasibetti
E73711CD7E52492...

DocuSigned by:
Nadia Laadouli
D622DEB116F646A...

Marc Biasibetti

Nadia Laadouli